



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Bureau du 21 février 2022*

**DELIBERATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « manufactures de proximité »**

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un février à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRESENTS :**

POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, MILANI Jean-Louis, SAVELLI Pierre, PELLEGRINI Leslie, PADOVANI Marie-Hélène, LINALE Serge, ROSSI Michel, LEONARDI Jean-Charles, SIMONPIETRI Michel.

**ABSENTS :**

SIMEONI Gilles, de GENTILI Emmanuelle, PADOVANI Jean-Jacques.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 10

Pour : 10

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « manufactures de proximité »**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant l'appel à manifestation d'intérêt « Manufactures de proximité » de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires ;

Considérant le projet de création d'un tiers lieu de l'innovation porté par la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le projet de tiers lieu de l'innovation est éligible à l'AMI « manufactures de proximité » ;

Considérant l'offre de services de la Communauté d'Agglomération de Bastia dédiée à l'entrepreneuriat baptisée « Avvià », s'inscrivant dans un schéma global d'accueil et d'accompagnement des initiatives économiques, grâce à l'appui d'un réseau de partenaires ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**OBJET : Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « manufactures de proximité »**

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

Le principe de la candidature de la Communauté d'Agglomération de Bastia à l'appel à manifestation d'intérêt « manufactures de proximité » ;

**ACTE**

Le principe de création d'une association avec l'ensemble des partenaires du projet, pour porter le projet de Manufacture ;

**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

*Louis Pozzo di Borgo*  
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 22 FEV. 2022  
et publication ou notification  
du 22 FEV. 2022  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHRAOUI